

- NOTES:**
- LA HAUTEUR DE LA MAISON SE CALCUL À PARTIR DU SOL FINI EN FAÇADE DU BÂTIMENT JUSQU'À LA PARTIE LA PLUS HAUTE DU TOIT. CETTE HAUTEUR MAXIMALE EST DE 11,0 m
  - LE SOLAGE DOIT ÊTRE REMBLAYÉ À 50%.
  - LE DÉBLAI ET REMBLAI NE PEUT EXCÉDER 1,2 m DU TERRAIN NATUREL.

LIMITE DE LOT

LOGO:

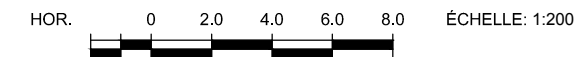
PROJET:  
 QUARTIER EXALT  
 PHASE 2

DESCRIPTION:  
 RUE B  
 CH 0+724,6  
 - TERRAIN #55

DATE: 2021-06-14

DESSIN: 21013-1-C-Sections

ÉCHELLE: 1:200



C-01  
 C-01